

# LE SOLAIRE

## INVESTISSEMENT EN PROPRE



# BÂTIMENT SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

## «CLÉS EN MAIN» - 100 À 500 kWc

### CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- Bâtiment type ou sur-mesure
- Toiture Bac Acier anti-dérapant avec régulateur de condensation
- Panneaux haut rendement garantis 30 ans
- Optimisation de la production et supervision au niveau des panneaux
- Onduleurs garantis jusqu'à 20 ans

### PRESTATIONS CLÉS EN MAIN INTERNALISÉES

- Suivi administratif complet
- Conception et dossier d'exécution
- Suivi de chantier
- Réalisation par nos techniciens
- Contrôles et essais
- Consuel et mise en service
- Contrat de maintenance
- Télésurveillance (par IEL\*)



**GRÂCE À SA TOITURE SOLAIRE,  
VOTRE BÂTIMENT EST SOURCE  
DE REVENUS DURABLES**

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT, CONTACTER :**

**Agence IEL Etudes & Installations** - 02 40 74 40 28 - [contact@iel-energie.com](mailto:contact@iel-energie.com)  
ZA de la Nivardière - 3, impasse de la Chaudronnerie 44860 PONT-SAINT-MARTIN

**Siège IEL** - 02 30 96 02 21 - [www.iel-energie.com](http://www.iel-energie.com)  
41, ter Boulevard Carnot 22000 SAINT-BRIEUC



# LE SOLAIRE

AVEC TIERS INVESTISSEUR



## BÂTIMENT CLÉS EN MAINS DÈS 1450 M<sup>2</sup>

UNE ALTERNATIVE AU FINANCEMENT DE VOTRE BÂTIMENT NEUF

### LES CARACTÉRISTIQUES

- Longueur : 66 m à 81 m
- Largeur : 21 m à 25 m
- Hauteur sous panne sablière : 4 m
- Pente : 20 à 25 %
- Zone de vent max : 3
- Charpente métallique

### LES PRÉ-REQUIS

- Avoir un projet à moins de 100 m d'un transformateur
- Être propriétaire des parcelles concernées
- Ensoleillement local
- Pas de garanties bancaires sur les parcelles concernées

### QUI FAIT QUOI ?

#### LE PROPRIÉTAIRE

- Participation aux frais de dossier et de travaux selon l'étude de votre projet (localisation, distance au réseau électrique, orientation du bâtiment...)
- Réalisation du terrassement et de la tranchée avec fourreaux entre les onduleurs et le point de livraison

#### L'INVESTISSEUR

- Réalisation du PC au nom du propriétaire
- Prise en charge de tous les frais de dossiers (géomètre, bail, raccordement au réseau)
- Prise en charge des frais de charpente, des plots béton et de la couverture en bac acier
- Construction de la centrale photovoltaïque clé en main
- Exploitation et maintenance de la centrale (surveillance, entretien annuel, dépannage...)

### CONDITIONS DE LOCATION

- Le bailleur est propriétaire du bâtiment dès le 1er jour
- Bail emphytéotique sur la toiture de 30 ans maximum
- Loyer versé au bailleur égal à 10 % du CA / an à compter de la 21<sup>ème</sup> année du bail
- Cession de la centrale en fin de bail